

CORNIMONT

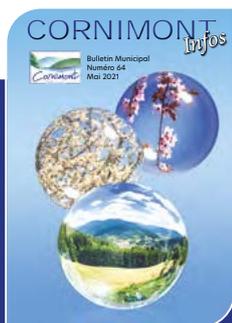
Infos



Bulletin Municipal
Numéro 64
Mai 2021



Édito



Édito	p.2
CCHV	p.3-4
Budget.....	p.5 à 9
Travaux.....	p.10 à 13
Actualités.....	p.14
Sécurité.....	p.15
Environnement	p.16 à 20
Services techniques.....	p.21-22
Jeunesse	p.22-23
ECSP	p.24-25
Animations	p.26
Personnel communal	p.27
Infos pratiques.....	p.28-29
Économie.....	p.29-30
État civil.....	p.31

Directeur de la publication :
Marie-Jo CLÉMENT

Rédaction : Mairie de Cornimont
Stéphanie TIHAY - Frédéric CARLIER
Marie-Josée FRANÇOIS - Jean-Claude GRAU

Conception, mise en page et impression :
Imprimerie L'ORMONT à Saint-Dié des Vosges

Crédit photos : Christian FAUNY - Les services de la Mairie - L'ESCP - La CCHV - Le Club Vosgien - L'Harmonie - Le Parc des Ballons
Claude NOËL - Jean-Marie MOUGIN

La Mairie est ouverte

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30,
le vendredi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h00

Chères Counehettes, chers Counehets,

Madame, Monsieur,

L'année 2021 s'est malheureusement engagée sur les pas de sa sœur aînée, poursuivant la marche infernale de la COVID 19 avec son cortège de couvre-feu et de confinements, engendrant bien souvent douleurs et angoisses.

Pour couronner le tout, nous avons été confrontés à un hiver enneigé comme nous n'en avions pas connu depuis bon nombre d'années ; en quelques sortes un pied de nez de la nature pour imposer un ralentissement de l'activité avec l'arrêt des remontées mécaniques, les fermetures des bars, des restaurants, des équipements sportifs, des musées, etc. De quoi hélas, démoraliser les professionnels concernés par ce manque à gagner.

La morosité s'est installée chez les personnes privées d'une part de leur liberté et souffrant de solitude. Misons sur le vaccin ; mais en attendant, les mondes économique, associatif et culturel souffrent terriblement de ces arrêts forcés. Il est à craindre que ces contraintes fassent encore partie de notre quotidien pour cette année.

Alors il est important de garder le moral et pourquoi pas sourire sous nos masques car la vie ne doit pas s'arrêter. L'activité en ville est ralentie mais les projets suivent leurs cours ; vous allez le découvrir tout au long de ces pages.

Le budget, véritable colonne vertébrale de l'action communale, a été approuvé en avril dernier. Il permet de démarrer les programmes de travaux, les aménagements urbains et scolaires, le soutien aux associations et bien d'autres actions.

De son côté la Communauté de Communes des Hautes-Vosges poursuit le travail de construction sur son nouveau territoire suite à la scission. Les compétences seront déterminées en fonction de l'intérêt collectif et communautaire.

Avec l'été qui arrive, il est à souhaiter une évolution favorable de la situation sanitaire afin de retrouver une vie à peu près normale et le retour des échanges conviviaux. Souhaitons que chacun retrouve l'envie de créer, la force et l'énergie pour entreprendre. Nous pourrions apprécier ces retrouvailles et reprendre une vie sociale épanouissante.

En attendant, avec encore quelques efforts, prenez bien soin de vous et de vos proches !

Bien à vous.

Marie-Jo CLÉMENT

Vers une nouvelle Communauté de Communes des Hautes-Vosges



La scission de la CCHV sera effective au 1^{er} janvier 2022. L'ancien territoire « Gérardmer Monts et Vallées » reprendra son indépendance. Notre communauté de communes se composera alors de 14 communes rassemblant une population d'environ 21 000 habitants (Cleurie, Cornimont, Gerbamont, La Bresse, La Forge, Le Syndicat, Le Tholy, Rochesson, Tendon, Saulxures-sur-Moselotte, Sapois, Vagney, Ventron, Thiéfosse).

Un comité de pilotage est créé, regroupant les élus des deux futurs territoires, les services de la Préfecture et de la Communauté de Communes. Il s'agit d'affecter le personnel au sein des deux nouvelles communautés de communes mais aussi de répartir l'actif et le passif de la CCHV.

Les statuts sont en cours d'écriture. Pour chacun des territoires, ils définiront le périmètre, le siège, le nom, l'organisation et les compétences retenues. Ces statuts devront être entérinés par les différentes instances (communauté de communes et communes) et donneront lieu à un arrêté préfectoral.

Il s'agit maintenant de répartir sur des bases solides ; c'est pourquoi des réunions de travail sont organisées régulièrement afin de définir l'intérêt communautaire dans les prises de compétences.

Marie-Jo CLÉMENT

Semaine du paysage

PRÉSENTATION

La Communauté de Communes des Hautes-Vosges organise sa troisième semaine du paysage du 22 au 30 mai 2021 et propose dans ce cadre des animations et des expositions réparties sur les 22 communes du territoire : Basse-sur-le-Rupt, Champdray, Cleurie, Cornimont, Gérardmer, Gerbamont, Granges-Aumontzey, La Bresse, La Forge, Le Syndicat, Le Tholy, Le Valtin, Liézey, Rochesson, Rehaupal, Sapois, Saulxures-sur-Moselotte, Tendon, Thiéfosse, Vagney, Ventron et Xonrupt-Longemer.

CONTEXTE

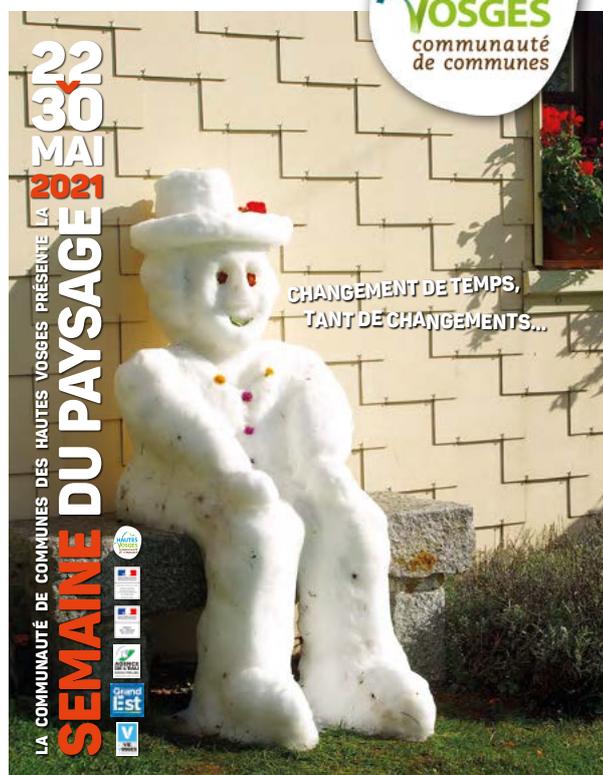
La semaine du paysage intervient dans le cadre de la mise en œuvre des plans de paysage ; **documents stratégiques territoriaux, visant à anticiper les évolutions paysagères afin de préserver l'identité des territoires et d'en valoriser ses atouts.**

L'intérêt de la démarche des plans de paysage réside aussi dans la recherche d'une approche globale et transversale des paysages, ils permettent d'aborder avec tous les acteurs et les utilisateurs de ces espaces des thématiques également variées tels que l'agriculture, la forêt, l'urbanisme, l'habitat, les espaces naturels ou la biodiversité.

Ainsi, la Semaine du Paysage constitue un temps fort de valorisation des plans de paysage de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges.

Cette nouvelle édition est structurée autour du titre : **Changement de temps : tant de changements ...**

Il permet de faire référence à l'évolution du territoire dans un contexte de changement climatique mais aussi aux manières d'agir pour lutter ou s'adapter.



Chaque projet permet ainsi de sensibiliser le public autour de cette thématique et de la place que tout un chacun peut occuper pour agir.

Plus globalement, les animations de la Semaine du Paysage 2021 permettent d'alimenter en réflexion le plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique lancé par la Communauté de Communes.

Cette démarche est une approche concrète du territoire sous l'angle du paysage, des ressources et de son

climat et devra permettre d'engager un développement local durable.

Au travers de la Semaine du Paysage, la CCHV met en lumière notre environnement, son histoire, ses fragilités, ses atouts et les acteurs qui ont fait le choix de vivre et de valoriser le paysage, au sens large. En se donnant comme objectif de sensibiliser tous les publics à l'environnement, la CCHV a pour ambition de créer des rencontres, des moments d'échange et de partage autour des activités et des projets.

OBJECTIFS

L'événement permettra de présenter aux habitants les projets qui sont en cours de réalisation, mais aussi de faire découvrir les lieux à préserver sur le territoire et ainsi sensibiliser la population à la problématique paysagère.

Cette action de type pédagogique, culturel et festif est un moyen de valoriser les actions locales, mais également de considérer les questions du paysage comme un moyen de rencontres et d'échanges.

LES PARTENAIRES / ACTEURS DE L'ÉVÉNEMENT

Les partenaires acteurs de l'événement sont nombreux : naturalistes, associations et acteurs du territoire, producteurs locaux, la CCHV, etc.

- des visites à la ferme, des explorations du paysage et des espèces animales, des expositions, des conférences, etc.

Ils offriront au grand public de nombreuses occasions de découvrir ou de redécouvrir le territoire de la Communauté de Communes à travers :

- sous des formes variées : échanges en salle, randonnées en vélo électrique, balades pédestres, etc.

LES ANIMATIONS ET LES EXPOSITIONS

Le programme de la semaine :

Un programme d'animations construit autour de 4 grandes thématiques :

- Agriculture et biodiversité (31 animations)
- Bois et forêts (13 animations)
- Paysage et environnement (38 animations et 5 expositions)
- Milieux aquatiques (8 animations)

En tout, 90 animations (dont la plupart sur inscription) et 5 expositions sont proposées.

Ce programme est consultable via les liens ci-dessous : <http://www.cchautsvosges.fr/>

Programme :

https://drive.google.com/file/d/15T_4_fTvUOIMPCNynWh1fXiOAbmtVrOK/view?usp=sharing

Contact

Charles CLAUDEL, chargé de mission paysage

tél : 03 29 24 27 87 / mail : cclaudel@cchautsvosges.fr

<http://www.cchautsvosges.fr/>

Partenaires financiers

La Communauté de Communes des Hautes-Vosges bénéficie du soutien de :

- Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) Massif des Vosges,
- Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand-Est,
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- Région Grand Est,
- Conseil Départemental des Vosges.



Budget primitif 2021

1. PRÉAMBULE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il doit être adopté chaque année par le conseil municipal avant le 15 avril, et avant le 30 avril pour les années de renouvellement de l'assemblée. Il doit ensuite être transmis au préfet dans les 15 jours qui suivent son adoption par le conseil municipal. Le maire est alors autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour l'année civile concernée.

section d'investissement qui retrace les dépenses et les recettes d'équipement et de financement. Les sections de fonctionnement et d'investissement doivent être présentées en équilibre pour chacun de ces budgets (budget principal et budgets annexes), les recettes devant être égales aux dépenses.

Le budget principal de la commune ainsi que les neufs budgets annexes ont été adoptés lors du conseil municipal du 9 avril 2021 pour un montant total, tous budgets confondus, de 10 958 386,52 € (5 189 037,77 € pour les sections de fonctionnement, et 5 769 348,75 € pour les sections d'investissements).

Budgets	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Lot. Plein soleil	92 692,23 €	92 692,23 €	92 692,23 €	92 692,23 €
Lot. Gros chêne	160 725,14 €	160 725,14 €	160 727,08 €	160 727,08 €
Lot. du Daval	228 215,80 €	228 215,80 €	211 089,83 €	211 089,83 €
Maison de santé	87 307,90 €	87 307,90 €	45 845,56 €	45 845,56 €
Régie chauffage	117 242,40 €	117 242,40 €	141 181,72 €	141 181,72 €
Turbine	128 956,77 €	128 956,77 €	37 630,53 €	37 630,53 €
Cimetière	46 477,67 €	46 477,67 €	98 823,50 €	98 823,50 €
Forêt	78 443,94 €	78 443,94 €	78 047,96 €	78 047,96 €
Eau	377 464,23 €	377 464,23 €	191 623,34 €	191 623,34 €
Budget communal	3 871 511,69 €	3 871 511,69 €	4 711 687,00 €	4 711 687,00 €
Totaux	5 189 037,77 €	5 189 037,77 €	5 769 348,75 €	5 769 348,75 €

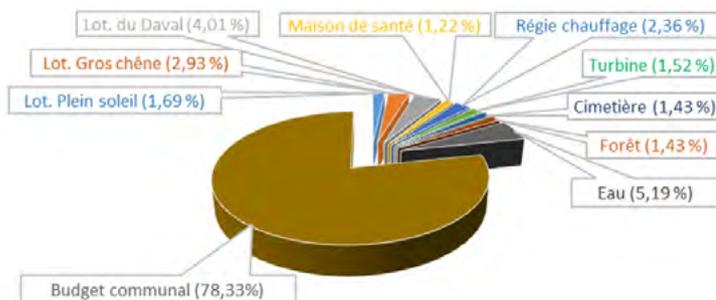
La commune de Cornimont gère **un budget principal, celui de la Commune**, ainsi que neuf budgets annexes : eau, forêt, cimetière-funérarium, turbine, régie de chauffage urbain, maison de santé, et les trois lotissements du Daval, du Gros Chêne et du Plein Soleil. Chaque budget est composé de deux sections, la **section de fonctionnement** qui retrace essentiellement les dépenses et les recettes de gestion courante et la

La capacité d'autofinancement de la commune de Cornimont, pour l'année 2021, est de **664 000 €** et les investissements devraient s'élever pour cette année à un montant total de **4 640 000 €** (dont 4 552 267 € d'investissements réels dans le cadre des différentes opérations votées par le conseil municipal), sans besoin de recourir à un emprunt d'équilibre.

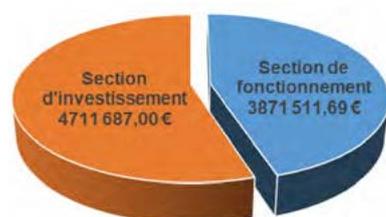
2. LE BUDGET COMMUNAL

Le budget primitif communal adopté lors du conseil municipal du 9 avril 2021 s'élève à 8 583 198,69 € dont 3 871 511,69 € pour la section de fonctionnement et 4 711 687,00 € pour la section d'investissement.

2.1 Les dépenses de fonctionnement



Budget communal et budgets annexes 2021



Budget communal 2021

Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles de fonctionnement du budget primitif 2021 s'élèvent à 3 147 000 € contre 3 067 000 € au budget 2020. Elles sont donc en légère augmentation de 2,6 %.

Les charges à caractère général, qui s'élèvent à 994 000 €, représentent 31,57 % des dépenses réelles de fonctionnement et s'accroissent de 2,48 %. Cette hausse de 24 000 € correspond essentiellement au surcoût

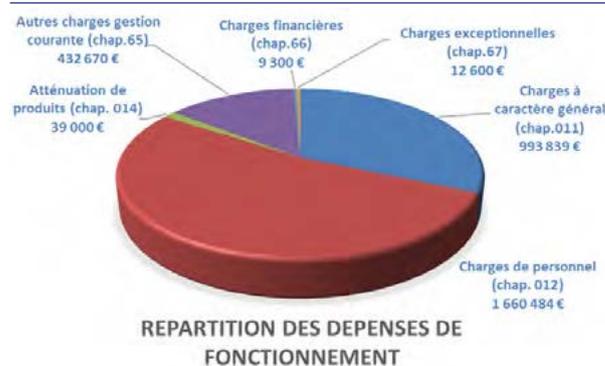
lié à la COVID-19 (14 000 € pour la cantine scolaire et 8 000 € pour les équipements de protection, masques, gel, etc.). Ces charges à caractère général regroupent toutes les dépenses courantes : électricité, chauffage, entretien des voiries, des bâtiments, des véhicules, etc.

Le poste de dépense de personnel qui s'élève à 1 660 000 € est en hausse de 3,2 %, soit + 52 000 €. Ce surcoût correspond essentiellement à des provisions pour des éventuels remplacements de congé maladie, aux nettoyages complémentaires quotidiens effectués dans les écoles (renforcement des mesures sanitaires COVID-19) et par un renforcement du service administratif avec un contrat aidé à temps partiel à la suite du non-renouvellement de certains départs en retraite.

Les autres charges de gestion courante, qui s'élèvent à 432 000 €, sont en hausse de 5 000 €. Ce poste regroupe notamment la participation au SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours), les subventions versées, les indemnités des élus et les subventions à destination des budgets des lotissements.

Les atténuations de produits, charges financières et exceptionnelles restent stables avec respectivement 39 000 €, 9 300 € et 12 600 €.

2.2 Les recettes de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2021 devraient s'élever à 3 811 000 € contre 3 852 000 € au budget 2020. Elles sont donc en diminution de 1,06 %.

Les produits des services : vente de prestations communales (cantine, garderie, chasse, mise à disposition de personnel, etc.) sont en baisse de 18 000 € (non-refacturation des heures de ménage de la communauté de communes et du SIA suite à l'opération de rénovation du bâtiment en 2021).

Les impôts et taxes, qui sont les principales recettes de fonctionnement, s'élèvent à 1 897 000 €, ce qui représente 49,78 % des recettes réelles de fonctionnement ; elles sont en légère hausse de 1 %.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, l'année 2021 sera une nouvelle année de référence pour la fiscalité locale et la fixation des taux d'imposition associés. En effet, à partir de cette année, la commune de Cornimont percevra en compensation de sa perte de recette de la taxe d'habitation le produit de la taxe foncière des propriétés bâties perçu en 2020 par le département. Chaque commune vosgienne verra donc le transfert de

l'ancien prélèvement départemental (TFPB) de 25,65 % s'ajouter au taux communal.

Ainsi, afin de garantir la stabilité de la pression fiscale depuis 2017, le conseil municipal a adopté pour cette année 2021 les taux d'imposition suivants :

- 41,34 % (15,69 % = ancien taux communal + 25,65 % = taux départemental avant réforme) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (1),
- 43,67 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 22,07 % pour la cotisation foncière des entreprises.

(1) Pour le contribuable, l'incidence de ce transfert de taxe foncière est neutre. En 2020, le contribuable counehet payait au titre de sa taxe foncière 15,69 % à la commune et 25,65 % au département des Vosges. En 2021, ce même contribuable payera 41,34 % à la commune (et « 0 % » au département).

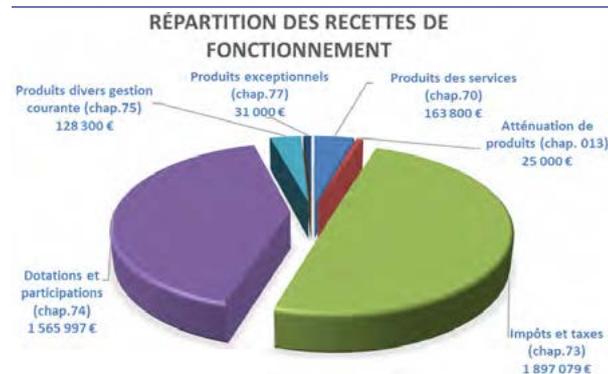
Le produit de la fiscalité directe, composée pour la première année uniquement des taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises, s'élève à 1 524 000 €.

Les dotations et participations, qui s'élèvent à 1 566 000 €, soit 41 % des recettes réelles de fonctionnement, devraient être en légère hausse de 1,3 %, soit + 22 000 €. Comme en 2020, la dotation globale de fonctionnement, qui représente la principale dotation, devrait être en légère diminution. Il est rappelé que la dotation globale de fonctionnement a fortement baissé entre 2014 et 2017 (- 225 000 €).

Les produits divers de gestion, qui s'élèvent à 128 300 € (3,37 % des recettes réelles de fonctionnement), seront en forte baisse par rapport à 2020 de 34 % (soit - 67 000 €). Cette baisse s'explique par une baisse de la production de la turbine de 25 000 €, l'effondrement des cours du bois et des ventes en raison des scolytes et la suspension des loyers de la CCHV, du SIA et de l'appartement de la salle de fêtes, soit - 42 000 €, le bâtiment étant en cours de réhabilitation.

Les produits financiers sont insignifiants et les recettes exceptionnelles restent faibles.

2.3 Situation financière de la commune



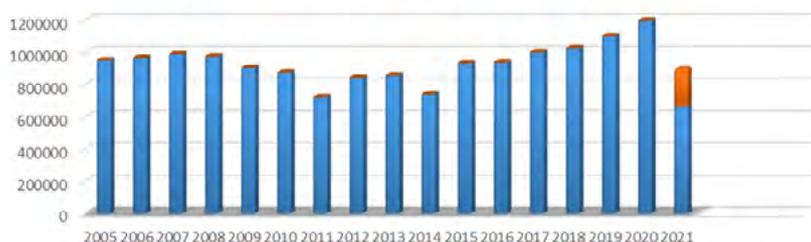
L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute), correspondant à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses imprévues, diminue fortement cette année mais reste néanmoins correcte.

Cet autofinancement qui s'est exceptionnellement élevé à 1 195 000 € sur le compte administratif 2020 en raison de la baisse de certains travaux et des dépenses

de chauffage et d'électricité, etc. au vu des fermetures de bâtiments relatives aux mesures sanitaires mises en œuvre avec la pandémie, est estimé à 664 000 € sur le budget primitif 2021 ; mais elle pourrait s'élever

à environ 860 000 € à 900 000 € sur le compte administratif 2021. Cette épargne permet ainsi de rembourser les échéances d'emprunt et de lancer des opérations importantes d'investissement.

Capacité d'autofinancement - hors cession

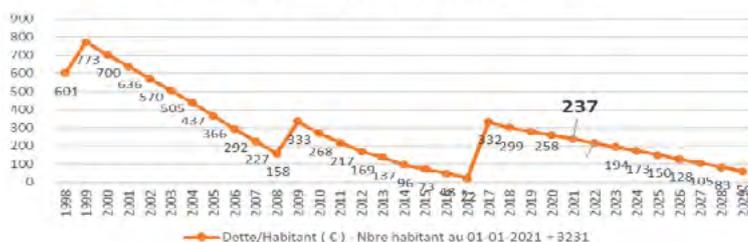


L'excédent de fonctionnement est estimé à 457 000 € pour le budget 2021 (contre 563 000 € sur le budget 2020), et devrait se solder par un résultat supérieur à 670 000 € en fin d'exercice (les dépenses sont estimées sur la fourchette haute et les recettes sur la fourchette basse). Il est rappelé que le résultat de fonctionnement du compte administratif 2020 s'est élevé quant à lui à 1 019 000 € (919 000 € hors effets du confinement).

Depuis de nombreuses années, la commune poursuit une politique de désendettement tout en maintenant

sa politique d'investissement. Seuls deux emprunts ont été mobilisés en 20 ans : un pour l'acquisition du site du Bâs en 2007, et un second pour la construction de la maison de santé et l'aménagement de l'écoquartier pour un million d'euros en 2017. Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette s'élève à 766 134 €, soit 237 € par habitant. La moyenne nationale pour une commune de taille similaire à la nôtre s'élève à 930 € par habitant (source DGCL données CG 2019).

Dette/Habitant (€)
Encours de la dette au 01-01-2021 = 766 134€



2.4 La capacité d'investissement de la commune

Cette année devrait voir des investissements très importants au sein de la commune pour un montant total estimé à environ 4 640 000 € (dont 4 552 267,00 € de dépenses réelles, 50 000 € de dépenses imprévues et 40 000 € de dépenses d'ordre), sans besoin de recourir à l'emprunt. En effet, la commune va disposer cette année d'une marge de financement importante pour un montant de l'ordre de 4 640 000 € :

- Épargne brute estimée au budget 2021 (CAF) :	+ 664 000 €
- Remboursement du capital de l'emprunt :	- 68 000 €
- Subventions notifiées (y compris les restes à réaliser) :	+ 778 000 €
- Autres recettes d'investissement (FCTVA, TLE, ...) :	+ 114 000 €
- Remboursement des avances remboursables des budgets annexes :	+ 99 000 €
- Report de l'excédent d'investissement 2020 :	+ 2 053 000 €
- Excédent de fonctionnement 2020 mis en réserve :	+ 1 000 000 €
Montant total général disponible pour les investissements 2021 :	+ 4 640 000 €

Comme pour chaque année, en fin d'exercice 2021, certaines dépenses estimées ne devraient pas être mobilisées ou généreront des minoration de coûts par rapport aux estimations des marchés (entre moins 300 à moins 400 000 €), et certaines recettes pourraient être plus importantes (subventions notifiées au cours de l'exercice 2021 ; la commune attend entre 150 et 200 000 € de subventions en 2021).

2.5 Les opérations d'investissement

Les investissements de la commune sont votés par opération (ensemble de dépenses ayant le même thème). Pour cet exercice 2021, le montant global

des travaux d'investissement (y compris les dépenses imprévues) est estimé à 4 552 267,00 € dont 613 898 € de reste à réaliser (report de travaux engagés sur l'exercice 2020). Les nouveaux investissements s'élèvent quant à eux à 3 938 278 € dont :

- 1 500 000 € pour la réhabilitation du bâtiment de la salle des fêtes (réhabilitation intérieure, extension et isolation thermique),
- 460 000 € pour la réhabilitation de la mairie (rez-de-chaussée et isolation thermique extérieure),
- 400 000 € de travaux de voiries (programme 2021, pont de Cherménil, pluvial de la rue de la Sportive, etc.),



- 360 000 € pour la réhabilitation du quartier de l'ancien cinéma (1^{ère} tranche : démolition du bâtiment),
- 228 000 € pour la réhabilitation du site de la « Grand Roche » et son monument « Notre Dame de la Paix »
- 150 000 € pour la toiture de l'église,
- 100 000 € pour la 3^{ème} tranche de la rénovation des bâtiments des services techniques,
- 100 000 € pour les études des chemins de déplacement doux,
- 100 000 € pour la vidéoprotection,
- 100 000 € pour le remplacement de plusieurs véhicules des services techniques,

- 50 000 € pour l'acquisition de terrains (dont solde provisionnement de la friche du Faing),
- 80 000 € d'équipements pour les écoles et l'ALSH.

Pour conclure, on peut rappeler que le budget communal est établi avec un prévisionnel de dépenses et de recettes sur 3 années. Selon ces hypothèses de travail, la commune devrait pouvoir continuer à investir plus de 2,5 millions d'euros en 2022, 2 millions en 2023 et 2,2 millions en 2024 (hors subventions et emprunts potentiels).

3. LES BUDGETS ANNEXES

La commune de Cornimont gère également neuf budgets annexes :

- Le budget du lotissement du Plein Soleil
- Le budget du lotissement du Gros Chêne
- Le budget du lotissement du Daval
- Le budget de la maison de santé
- Le budget de la forêt
- Le budget de la turbine (hydroélectrique)
- Le budget du cimetière (funérarium / cimetière)
- Le budget de la régie municipale de chauffage
- Le budget de l'eau

remboursable au fur et à mesure de la vente des parcelles.

Au 31 décembre 2020, deux parcelles avaient été cédées. Pour 2021, une à deux parcelles supplémentaires devraient être vendues. La vente d'une parcelle de 760 m² a été intégrée dans le budget 2021.

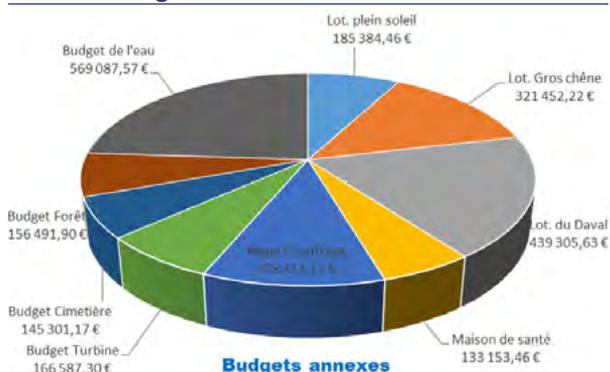
Le lotissement du Daval

La totalité des travaux d'aménagement a été réalisée pour un coût final de 410 000 € HT. Cette opération immobilière a permis de proposer treize lots pour la vente et un lot pour « Vosgélis » dans le cadre d'un bail emphytéotique, le tout pour une surface totale de 5 337 m².

L'ensemble du projet a été financé par une avance communale remboursable au fur et à mesure de la cession des parcelles. Sur les 76,87 €/m² HT de coût de production, 30 € sont financés par les cessions de terrains, 6,61 € par les subventions (État et Europe) et 40,26 € par une subvention communale.

Au 31 décembre 2020, cinq parcelles avaient été cédées. Pour 2021, deux parcelles supplémentaires devraient être vendues. A la fin de cette année, la commune disposera encore de 6 lots sur ce lotissement. Une étude de faisabilité sera lancée au cours de cet exercice afin d'appréhender au mieux un éventuel projet locatif sur ces lots restants.

3.1 Les budgets des trois lotissements



Le lotissement du Plein Soleil (2^{ème} tranche)

Il reste à ce jour deux parcelles disponibles pour une surface totale de 1 803 m², soit un montant total de 30 480,27 € (prix de vente des parcelles restantes). Le budget 2021 du lotissement du Plein Soleil intègre en prévision la vente de ces deux parcelles dans le courant de l'année 2021.

Les travaux d'aménagement du lotissement de Xoulces ont été réalisés en 2009/2010 pour un coût de 843 000 €. Vingt parcelles ont été aménagées pour une surface totale de 17 217 m².

Le lotissement du Gros Chêne

Les travaux d'aménagement, finalisés en 2017, ont coûté 218 000 € HT pour 5 132 m² de terrain constructible. Ce sont sept lots qui ont pu être aménagés pour un coût de production de 42,43 € HT au mètre carré. Les parcelles sont cédées à 30 €/m² HT.

Comme pour le lotissement du Daval, ce projet a été financé par une avance communale de 217 752,77 € HT

3.2 Le budget maison de santé

La maison de santé est mise en location pour les professionnels de santé (qui se sont rassemblés en société) depuis le 1^{er} mars 2019.

A ce jour, ce sont deux médecins généralistes, un médecin remplaçant, un podologue et trois infirmiers qui occupent les locaux.

Les recettes escomptées (23 000 € de loyers et les amortissements des subventions) permettent de financer les dépenses de fonctionnement (dépenses obligatoires du propriétaire et dotations aux amortissements) ainsi que le remboursement de l'avance communale à hauteur de 7 500 € par an pendant 20 années.

3.3 Le budget de la turbine

La production hydroélectrique pour l'année 2020, qui représentait 70 000 € de recettes brutes, a été

légèrement inférieure à la moyenne annuelle qui est de l'ordre de 76 000 €.

Pour 2021, les conditions climatiques de ce début d'année permettent d'envisager une production brute de 74 000 €. Après déduction des charges pour environ 20 000 € dont 10 000 € d'amortissements, le budget devrait générer un excédent minimum de 50 000 €, excédent qui pourra être reversé au budget communal dans le cadre du budget 2022. Pour 2021, l'excédent à destination du budget communal est de 50 000 € alors qu'il était de 70 000 € en 2020.

En termes d'investissement, le budget de la turbine dispose d'une enveloppe de 35 000 €. Cette enveloppe devrait être mobilisée cette année à hauteur de 10 000 € pour l'automatisation des vannes du dégrilleur.

3.4 Le budget cimetièrè (Funèrarium / cimetièrè)

Suite à l'ouverture d'un funèrarium privé, la commune a stoppé la location de son funèrarium. Ce budget 2021 ne prend donc en compte que les dépenses et recettes du cimetièrè. Au cours de cet exercice 2021, ce budget sera intégrè dans le budget communal.

14 cases de columbarium et 6 caveaux restent disponibles à la vente. La commune n'est pas dans l'obligation d'engager une nouvelle opération d'équipement dans l'immédiat. Une réflexion sera cependant menée prochainement sur des cavurnes.

3.5 Le budget de la forêt

Avec les périodes de sécheresse et la prolifération des attaques de scolytes sur les résineux, les ventes de bois se sont effondrées depuis 2019 et les prévisions pour les années à venir restent très pessimistes.

Par voie de conséquence, le budget forêt ne dégager plus d'excédent de fonctionnement pouvant être transféré sur le budget communal (entre 100 000 € et 150 000 € étaient transférés annuellement au cours des trois dernières années !).

L'excédent de fonctionnement du compte administratif 2020 de 48 000 € associé aux estimations des ventes pour 2021 de 40 000 € permet de couvrir les dépenses cumulées de fonctionnement et d'investissement, dont un programme de replantation engagé nationalement par l'ONF qui fait suite aux attaques de scolytes et qui devrait être subventionné à hauteur de 70 %.

Au vu de la baisse importante de l'épargne brute et des prévisions à moyen terme, la troisième et dernière tranche de réfection de la route des Rosiers est une nouvelle fois décalée sur un prochain exercice.

3.6 Le budget de la régie municipale de chauffage

Les dépenses et recettes estimées en 2021 sont conformes aux années précédentes, soit environ 117 000 €. Aucune opération de broyage (autoproduction de plaquettes) ne sera réalisée en 2021. La chaufferie bois permet d'économiser plus de 75 000 litres de fuel en comparaison avec un chauffage fonctionnant uniquement au fuel.

L'excédent de fonctionnement en fin d'exercice budgétaire devrait osciller entre 5 000 et 10 000 €.

En termes d'investissements, le budget de la régie municipale de chauffage dispose d'une enveloppe de 122 000 € pour faire face aux casses éventuelles. Cette enveloppe ne devrait pas être mobilisée cette année.

3.7 Le budget de l'eau

Les dépenses de fonctionnement proposées au budget primitif 2021 de 370 000 € sont légèrement en hausse (+ 10 000 €) par rapport à celles estimées en 2020. Cette hausse correspond à une commande pour deux années de calcaire marin et à l'accroissement des dotations aux amortissements. De plus, avec la pandémie de la Covid-19 et les incertitudes associées, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les tarifs relatifs au prix du m³ de l'eau et de l'abonnement pour cette année. Pour mémoire, une augmentation de 1 % génère environ 2 500 € de recettes supplémentaires. Afin de ne pas obérer les marges de manœuvre pour les années à venir, une nouvelle réflexion sera menée pour 2022.

L'épargne brute annuelle, correspondant aux recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, diminue et passe de 65/70 000 € à 60/65 000 €, ce qui permet de réaliser des opérations d'investissement chaque année sans besoin de recourir à l'emprunt, et hors subvention.

L'excédent de fonctionnement hors report, estimé à fin 2021, serait compris entre 5 000 et 10 000 €, ce qui représente une marge de 1,7 à 3,4 % sur les recettes réelles de fonctionnement, contre 4,68 % en 2020.

Au vu des résultats de l'exercice 2020, avec un montant de 25 000 € de résultat de fonctionnement et de 34 000 € de résultat d'investissement, le budget annexe de l'eau dispose pour 2021 d'une capacité d'investissement de l'ordre de 125 000 €. Cette capacité de financement permettra de financer l'achat d'équipements pour les forages, de réaliser des travaux sur les réseaux à l'Envers du Village, de la Sportive et du Faing, de remplacer plusieurs vannes de sectionnement, et de commander une étude auprès d'un(e) hydrogéologue pour l'amélioration des rendements des captages.

Il est rappelé que les ressources en eau montrent leur limite pendant les périodes d'étiage ; une nouvelle démarche globale doit être menée sur les années à venir pour garantir l'alimentation en eau potable de la commune.

Frédéric CARLIER



La transition énergétique /

Économie d'énergie

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique, la commune s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissements pour la rénovation énergétique de ses bâtiments.

Après le gymnase, les bureaux des services techniques et la maison de santé, c'est au tour de deux autres immeubles : le bâtiment de la salle des fêtes et la Mairie.

LES TRAVAUX

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA SALLE DES FÊTES

L'opération a démarré à la mi-mars et va s'étendre jusqu'à la fin de l'année. La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet d'études COLIN architecte DPLG. Le coût total des travaux est évalué à 1 500 000 € HT.

Une douzaine d'entreprises locales sont retenues pour assurer les travaux d'isolation par l'extérieur et la rénovation intérieure de l'ensemble du bâtiment.

A l'arrière de l'immeuble, la partie la plus vétuste sera démolie et remplacée par un bâtiment en ossature bois de trois étages.

Les dossiers de subventions sont établis. A ce jour, des accords ont été obtenus dans le cadre des économies d'énergies au travers de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et auprès du Conseil Départemental.



Salle des fêtes avant travaux



Salle des fêtes après travaux

QUELQUES PERTURBATIONS À PRÉVOIR !

Pour permettre l'installation des bungalows de chantier et des engins de travaux tout en assurant la sécurité des personnes, le parking et le square sont momentanément fermés. Seul un passage piétonnier est conservé de façon à relier le passage Perrin et l'écoquartier au centre-ville.

NOUVELLE DESTINATION

Le siège et les bureaux administratifs de la Communauté de Communes des Hautes-Vosges devraient être installés pour la fin de l'année et la salle des fêtes pourra être utilisée dans la mesure des disponibilités des services intercommunaux.

Côté extérieur, il sera nécessaire de revoir les aménagements du square du Saulcy et les parkings.



Mairie avant travaux

RÉHABILITATION DE LA MAIRIE

Ce projet a pris plus d'une année de retard à cause de la pandémie liée à la COVID 19 ; c'est pourquoi la consultation des entreprises est seulement en cours. C'est courant juillet 2021 que les travaux pourront débuter.

Les services administratifs déménageront temporairement à la salle Jacques Villeret de façon à laisser les entreprises travailler en toute sécurité.

L'accueil du public, les permanences des élus, les cérémonies de mariages et les réunions de conseil municipal s'effectueront au centre de polyvalence pendant toute la durée du chantier.

A l'issue des travaux, l'accueil de la Mairie sera transformé, avec des bureaux réaménagés permettant d'accueillir la future agence postale.

Tout comme pour le bâtiment de la salle des fêtes, les demandes de subventions ont été effectuées. Le coût estimatif de cette opération est de 500 000 €.

La chaufferie bois alimente ces deux bâtiments. La consommation d'énergie devrait être divisée par deux ; c'est bien l'objectif recherché.

Marie-Jo CLÉMENT



Mairie après travaux

DES TRAVAUX À L'ÉGLISE

RÉAMÉNAGEMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE : UN PARTERRE DE PLANTES VIVACES EN LIEU ET PLACE DES FLEURS ANNUELLES

Motivés par les économies d'eau et soucieux de la qualité paysagère, les services techniques ont proposé un tout autre aménagement des abords de l'église.

Aux alentours, l'herbe devenait envahissante et difficile à arracher ; alors l'idée de la laisser pousser tout en aménageant un espace piétonnier a pris forme.

Un massif bien coloré a vu le jour. Il est composé de fleurs vivaces qui sont arrosées par les eaux de pluie à l'aide d'un récupérateur installé sous une des gouttières de l'église.

Les questions environnementales sont plus que jamais à l'ordre du jour. Chacun à notre niveau, nous pouvons agir pour améliorer la situation.



Parvis de l'église

Merci aux services techniques pour leurs conseils avisés.

C'est peut-être aussi l'occasion de mettre en valeur le mur de l'église qui porte les stigmates de la guerre. Les éclats d'obus ont endommagé la façade ; certaines cavités pourraient être colmatées et d'autres conservées en y apposant un panneau explicatif.

Par ailleurs, les plaques commémoratives situées actuellement sur la façade de la salle des fêtes doivent être déplacées en raison de l'isolation du bâtiment. Elles seront installées sur une des façades de l'église.

LE TOIT DE L'ÉGLISE

Un premier pan du toit de l'église avait déjà été remplacé il y a quelques années. Des infiltrations apparaissent à chaque épisode de vent et de pluie sur la partie restée vétuste. Il est donc prudent de procéder au remplacement de la toiture endommagée ; une enveloppe budgétaire a été adoptée à cet effet dans le cadre des programmes d'investissement du budget communal 2021.

Ce programme donnera lieu en parallèle à une réflexion sur la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture. Une étude sera réalisée par une entreprise agréée sur la faisabilité et la pertinence de tels équipements. Si les conditions sont réunies, la municipalité se lancera dans l'installation de ces panneaux photovoltaïques ou équipements équivalents.

A L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

A la demande du Père Luc et de la Paroisse Notre Dame des Gouttes, les élus ont validé les travaux relatifs à la restauration des douze croix de consécration peintes sur les piliers et des deux drapeaux situés sur les piliers du chœur de notre église.

La deuxième remise en état concerne le joyau de l'église : une Vierge à l'Enfant du début du XVIII^{ème} siècle. Cette madone présente un double intérêt sur le plan historique local et sur le plan de l'histoire de l'art. Cette réparation sera prise en charge par la Paroisse.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé par les Ateliers de Restauration d'Art DUFALA/VALDENNAIRE de Deyvillers.

Marie-Jo CLÉMENT

Marie-Josée FRANÇOIS



Une des douze croix de consécration



La Madone



Drapeau à remettre en état dans le chœur de l'église

EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET REPRISE DU RÉSEAU PLUVIAL RUE DE LA SPORTIVE PAR L'ENTREPRISE MOLINARI

Engagés à la mi-mars, les travaux ont été réalisés en coordination avec la commune et le syndicat d'assainissement. La pose des enrobés vient terminer cette opération qui n'a pas concerné les réseaux secs.

Quelques semaines de désagrément subies par les riverains pour ces mises aux normes indispensables.

LES SUAIS ET PARFONGOUTTE

L'hiver ayant sévi un peu trop tôt, il n'avait pas été possible de terminer la couche finale des enrobés. C'est maintenant chose faite.



Pose d'enrobés route des Suais

CRÉATION D'UN RÉSEAU PLUVIAL SUR 90 MÈTRES CHEMIN DU LOZEROT



Réseau pluvial chemin du Lozerot

ACCESSIBILITÉ RUE LA 3^{ÈME} DIA

Reprise de trottoir pour permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite ou le passage des poussettes. Un lampadaire a été supprimé.



Accessibilité rue de la 3^{ème} DIA

PASSAGE PERRIN

Reprise partielle de maçonnerie d'un mur de soutènement en moellons au droit de la rivière. Une autre opération du même type devra être effectuée à gauche pour pallier les détériorations dues aux fortes crues et à la vétusté des équipements.



Mur de soutènement au Passage Perrin

TRAVAUX DE VOIRIES À VENIR

La reprise d'ouvrage du pont sur le ruisseau de Travexin doit se dérouler prochainement afin de terminer la réfection de l'ensemble de la route de Bonnegoutte.

Ainsi ce quartier sera réhabilité en totalité et devrait désormais être épargné par les inondations.

LE PONT DE CHERMÉNIL

Après avoir reçu les autorisations de la Police de l'Eau, c'est l'heure d'entreprendre les travaux de consolidation de cet ouvrage. Les demandes de subventions sont en cours.



Pont de Cherménil

Des études sont également lancées pour les ponts de l'abattoir, des Grands Meix et du secteur de Xoulces.

RÉHABILITATION DU QUARTIER DE L'ANCIEN CINÉMA

Dans le cadre d'un appel à projet pour un urbanisme durable, la commune s'est lancée dans le traitement de la friche urbaine de l'ancien cinéma.

L'espace libéré permettra :

- De réaliser un aménagement sécuritaire pour le secteur du fond du Droit tant sur le volet circulation que sanitaire puisque nous sommes en présence d'amiante
- De préparer une phase supplémentaire d'aménagement de circulation douce
- De redonner une image positive du centre en continuité de l'écoquartier

Les travaux pourront démarrer lorsque le pont de Cherménil sera réhabilité puisque la route commune aux deux ouvrages devra être momentanément fermée.

La circulation sera déviée pendant les travaux de démolition du bâtiment.

Les demandes de subventions sont en cours au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et du FEDER (Fonds Européens de Développement Régional).

La démolition de l'ancien cinéma est indispensable et permettra de relier le cheminement de l'écoquartier à l'étang du Faing.

L'association des pêcheurs de Cornimont (AAPPMA), propriétaire de terrains longeant la rivière, ainsi que d'autres propriétaires privés seront contactés puisqu'ils sont concernés par ces divers aménagements.

La démolition de ce bâtiment sera la 5ème action urbaine en cœur de ville en moins de 10 ans.

AMÉNAGEMENT DU PARCOURS SPORTIF D'ORIENTATION

Un panneau explicatif est apposé sur le mur aux abords de la cure. 70 balises sont réparties dans le village et sur le versant de la croix de missions.

Les collégiens utilisent également ce dispositif dans le cadre de leurs activités sportives. Des cartes interactives seront disponibles au Bureau d'Information Touristique.



Panneau du parcours d'orientation

TRAVAUX DE RÉNOVATION DU MONUMENT DE NOTRE DAME DE LA PAIX

C'est au mois d'août que devrait débuter ce nouveau chantier. Il s'agit de réparer le socle en granit et béton, de repeindre la statue et remplacer le système d'éclairage solaire.

La consultation des entreprises et les demandes de subventions sont en cours.

LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LES SERVICES TECHNIQUES, C'EST AUSSI :

L'entretien de 20 km de fossés par an, l'élagage et le débroussaillage du bord des routes, le nettoyage du centre-ville, la pose de peinture routière, les réparations et l'entretien du réseau d'eau, le déneigement, etc.

LOCAL DE L'ASSOCIATION BALLAST

Afin de favoriser le recyclage et encourager l'utilisation du vélo, la commune met à disposition de l'association BALLAST un local situé au 10 rue des Rochettes à Cornimont.

Par leur travail, les bénévoles donnent une deuxième vie aux deux roues qui bien souvent finiraient à la déchetterie. Ils entretiennent et réparent tout en apportant de précieux conseils aux utilisateurs.

Devant le succès rencontré par ce service, il était nécessaire d'adapter ce local tout en agrandissant la surface de stockage.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'association. N'hésitez pas à les contacter pour tout renseignement.

Site : <http://association.ballast.free.fr/>

Marie-Jo CLÉMENT



Des nouvelles de nos écoles



Ecole du Centre

ORGANISATION DE LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2021

Le directeur d'académie de notre département, Monsieur BOUREL, l'inspectrice de circonscription, Madame BERGER- SAUNIER, nous ont alertés au sujet de la baisse des effectifs scolaires constatée sur notre commune et notamment en maternelle, ce qui pouvait entraîner la fermeture d'une classe dès ce mois de septembre.

Mme le Maire a multiplié les contacts avec les services académiques pour défendre le maintien des quatre classes avec des arguments convaincants puisque ce maintien est acquis pour la rentrée prochaine.

Ils nous ont fait part du départ en retraite de Monsieur BAILLY, directeur de l'école élémentaire du centre et de la nécessité de réorganiser le groupe scolaire. En accord avec les directeurs d'écoles, la solution de créer une direction commune entre les deux écoles du centre a été retenue et approuvée par le conseil municipal du 5 février 2021.

Après concertation, le nouveau groupe scolaire prendra le nom de « Ecole Primaire du Centre ».

Ainsi, aucune classe ne fermera pour la rentrée scolaire 2021/22 et l'école des Champs à Nabord restera également ouverte sans aucune modification.



Ecole 1.2.3. Soleil

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

Un important projet visant à équiper les sept classes élémentaires d'outils numériques est en cours d'étude. S'il aboutit, il permettra de doter chacune d'elle d'un vidéoprojecteur interactif et de tablettes numériques,

permettant aux enseignants une nouvelle approche pédagogique et aux élèves de se familiariser avec l'utilisation de ces nouveaux outils.

Roger NICAISE

OBTENTION DE LA PHASE 3 DU LABEL ÉCOQUARTIER

Entrée dans la démarche écoquartier en 2016 suite à un appel à projet lancé par le Ministère de l'Environnement dans le cadre de la loi Grenelle 2, la commune s'est vue décerner le label "phase 3" du projet.

Concevoir une ville durable en créant des aménagements appropriés, tels sont bien les objectifs que s'est fixée la municipalité.

En décembre dernier, le jury de la commission régionale "Ecoquartier" Grand Est s'est déplacé sur le site de Cornimont afin de vérifier la véracité sur les engagements écrits.

C'est à Paris, le 9 février dernier, que la cérémonie en présentiel aurait dû avoir lieu. Contrainte par les mesures sanitaires en cours, Madame Emmanuelle WARGON, ministre déléguée au logement, a remis de manière virtuelle notre label "phase 3" lors de la journée de



Ecoquartier

formation sur le thème "Habiter la France de demain".

La commune va ainsi se diriger vers la phase 4 du label, puisque de nouveaux projets pourraient voir le jour d'ici quelques années sur la rue du Tissage.

L'écoquartier doit répondre à des objectifs ayant une vision transversale sur les aspects qui touchent aux valeurs sociales, économiques et environnementales.

Marie-Jo CLÉMENT

SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE DE XOULCES

La vitesse excessive de certains véhicules sur le secteur de la route de Xoulces est à nouveau soulevée suite à l'augmentation de l'activité industrielle et résidentielle de ce secteur.

La réglementation permet de rouler à 70 km/heure sur une portion de route située entre le panneau d'agglomération « Cornimont » sur la rue des Grands Meix jusqu'au panneau « commune de Cornimont – lieudit de Xoulces ».

De nombreuses plaintes nous sont parvenues en mairie avec notamment le danger constaté au carrefour qui mène au lotissement du Plein de Xoulces. Plusieurs accidents ont été enregistrés.

L'entreprise PRYSMIAN s'est fortement développée, ce qui est une très bonne nouvelle. Toutefois, nous devons tenir compte du flux de véhicules plus important et peut être réduire la vitesse à 50 km/heure sur la départementale.

Les cyclistes et les piétons parfois nombreux ne se sentent pas toujours en sécurité lors de leurs déplacements. Cette situation est amplifiée aux entrées et sorties d'école notamment sur le secteur du Ronchamp.

Avant de prendre la décision d'abaisser la vitesse ou non, nous souhaiterions recueillir l'avis des usagers et des habitants.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la situation sanitaire ne permet pas de nous rencontrer physiquement. Toutefois, vous pouvez donner votre avis par voie informatique, par écrit ou en contactant un élu ou le policier municipal.

Dès que nous en aurons la possibilité, nous organiserons une réunion de quartier.

Pour information : comme il s'agit d'une route départementale, la décision finale reviendra au Conseil Départemental puisque cette portion de route est située hors agglomération.



Carrefour lotissement du Plein de Xoulces

ZONE 30 SUR LA ROUTE DES GRANDS MEIX

Les établissements scolaires, le marché du jeudi, les cérémonies religieuses, les activités commerciales et celles de l'ECSP favorisent l'afflux de personnes au centre-ville.

Afin de sécuriser cette voie, la décision d'abaisser la vitesse a été entérinée. La zone 30 sera prochainement effective de la caserne des pompiers jusqu'au carrefour de l'église. S'agissant d'une route départementale mais située en agglomération, cette décision relève des compétences du Maire.

Marie-Jo CLÉMENT



Zone 30 des pompiers au stop de l'église

STATIONNEMENT PLACE DU PLAID

Le stationnement sur la zone piétonne matérialisée en rouge du parking de la place du Plaid est interdit.

Ce type de stationnement est passible d'une contravention de 4ème classe réprimée par l'article R 417-11 du Code de la Route.

Merci aux usagers de cet endroit de veiller à respecter le code en vigueur.



Stationnement place du Plaid

Les différents baux et conventions

« *L'homme appartient à la terre mais la terre n'appartient pas à l'homme.* » Ernest DELEVE

Les temps changent, les populations aussi. Quand les enfants reprenaient la ferme familiale, les terres suivaient, qu'elles soient propriétés personnelles ou communales ; il en était ainsi.

L'industrie, le chômage et « l'appel de la ville » eurent raison de ces coutumes ancestrales. On ne reste plus toute une vie au même endroit. Les fermes disparaissent, se métamorphosent et il en va de même pour l'utilisation des terres agricoles.

Un jour, c'est le POS (Plan d'Occupation des Sols), puis le PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou encore le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Autant de sigles qui régissent l'utilisation du sol. Dur parfois de s'y retrouver ! Cependant pour une utilisation sereine, il est maintenant nécessaire de coucher sur papier l'existant. C'est ainsi que les baux sont nés. Ils sont nécessaires et permettent de justifier de la situation.

LES BAUX À FERME OU BAUX RURAUX

Réservé principalement à l'activité agricole, qu'elle soit l'activité première ou pas d'une personne, le bail rural est conclu pour une durée minimale de 9 ans. Son loyer, fixé par arrêté préfectoral, est actualisé tous les ans en fonction de la variation de l'indice trimestriel de référence publié par l'INSEE. L'engagement perpétuel ou indéfini n'est pas possible. En revanche, des baux ruraux peuvent être conclus à long terme. S'ils sont signés pour une durée minimale de 12 ans, ils devront être publiés au service de publicité foncière.

Au terme des 9 années, les baux qui ne sont pas dénoncés seront renouvelés par tacite reconduction pour une nouvelle période de 9 ans.

Ce bail engage le loueur qui a obligation d'utilisation soit pour la pâture, la fauche ou encore la culture. Un non-respect de cette clause peut entraîner la résiliation du bail. D'autres raisons de résiliation peuvent intervenir. Ainsi, si le preneur n'en a plus la nécessité ou cesse son

activité, il peut dénoncer le bail avec un préavis de 3 mois ; il en va de même pour le bailleur. La location peut aussi prendre fin suite à une faute du loueur. En effet, si le loyer n'est pas versé ou si le bien est dégradé, le bailleur peut mettre fin au contrat et peut aussi demander des indemnités si le préjudice est prouvé. A l'inverse, une compensation financière sera octroyée si l'amélioration du terrain est flagrante à la fin des 9 années.

Si elle peut paraître injuste, cette clause financière est néanmoins obligatoire puisqu'elle correspond à une activité professionnelle.

A noter que la sous-location est totalement interdite.

Pour conclure, le bail rural pour des terrains agricoles assure la pérennité du territoire, promeut la production paysanne et son ancrage tout en participant à l'ouverture des paysages.

LES BAUX DU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE PRÉSENTANT DES RESURGENCES D'EAU

Le 1^{er} avril 2007, la commune de Cornimont reprenait en régie le service des eaux. Depuis cette date, elle assure l'entretien du réseau et la distribution de cette ressource indispensable. En revanche, les zones d'habitation s'étendant sur de nombreux kilomètres, la distribution d'eau ne peut couvrir la distance totale (longueur du réseau, pertes, entretien, manque de pression, etc.). Pour pallier cette absence, et comme c'était le cas avant, nombre d'habitations sont desservies par des sources. La commune est tenue alors de louer le terrain sur lequel apparaissent des résurgences d'eau à ses habitants (à ne pas confondre avec les baux de source). Le loueur peut alors engager des travaux sur ces terrains et y implanter ou y rénover des captages, réservoirs et conduites. Pour les captages situés dans des zones

animales, un périmètre sanitaire peut être installé jusqu'à 1,5 mètre linéaire afin de protéger l'eau de souillures éventuelles. Celle-ci, si elle doit être utilisée pour la consommation humaine, doit faire l'objet d'une analyse. Signé pour une durée de 9 ans, le bail peut être dénoncé par chacune des parties, six mois au moins avant la date d'expiration de la location. Il peut aussi être résilié pour inexécution soit de l'analyse, soit de la déclaration auprès de la préfecture (si consommation humaine), soit de l'absence de règlement ou encore de la cession partielle ou totale des autorisations.

A noter que le locataire est responsable de l'utilisation de l'eau qui en est faite et de sa potabilité. Il est tenu aussi de déclarer en amont les travaux qu'il souhaite faire et qui concernent le captage, les conduites ou le réservoir.

LA CONVENTION D'ENTRETIEN

Si les baux à ferme s'adressent plus particulièrement aux exploitants agricoles, un particulier peut lui aussi prétendre à la jouissance d'un terrain communal. Que ce soit pour entretenir un terrain communal jouxtant le sien et lui permettant d'en tirer du bois de chauffe

ou pour y installer quelques bêtes en pâture, il est toujours intéressant pour les deux parties de signer une convention. D'un côté, la commune voit l'un de ses terrains entretenu, de l'autre le bénéficiaire dispose d'un endroit sans en supporter la contrainte financière

souvent trop importante au vu de l'utilisation.

Accordée principalement sur des terrains en zone NG, autrement dit non constructibles et donc propices à la friche, la convention d'entretien peut être dans certains cas gratuite. Signée pour une durée d'un an avec tacite reconduction, elle engage le bénéficiaire à entretenir les terrains et à éviter la réinstallation de la friche. Ce qui signifie qu'il devra faucher au moins une fois par an s'il s'agit d'un pré de fauche, ôter les ligneuses et semi-ligneuses (genêts, fougères, etc.) et maintenir les éléments paysagers (arbres isolés, bosquets, haies le long des chemins, des cours d'eau ou des limites de la parcelle). Il devra aussi laisser le passage libre sur les chemins de randonnée, respecter les périmètres de protection des captages d'eau et autres servitudes.

Le bénéficiaire s'engage à ne pas utiliser de traitements chimiques. En effet, dans sa position sur la protection de l'environnement, la commune de Cornimont interdit l'utilisation de produits phytosanitaires sur les terrains communaux.

S'il utilise ce terrain en pâture, les animaux présents doivent répondre aux garanties sanitaires et ne pas être agressifs. Il devra vérifier qu'ils ont bien l'eau et l'herbe suffisantes à leur bonne santé et leur apportera les soins nécessaires.

S'il doit effectuer des travaux, il doit en informer au préalable les services de la commune.

La résiliation de la convention par le bénéficiaire ou par la commune nécessite un préavis de trois mois.



Moutons en pâture



Permis de bois

LES PERMIS BOIS

Autre exemple d'échange de bons procédés, les permis bois. Ils permettent eux aussi de servir les intérêts communs. D'un côté la commune avec quelques 800 ha de forêts, de l'autre des habitants se chauffant au bois. Si le partenariat avec l'ONF permet d'entretenir en partie ces bois, à d'autres endroits, il est possible d'accorder un permis tous les 2 ans et pour 10 stères de bois maximum. Après validation par Bruno VAXELAIRE, adjoint au Maire ou Jean-Philippe REMY, conseiller municipal, le demandeur s'engage à couper les bois désignés et à nettoyer ensuite le terrain. Une

fois le travail accompli, un élu viendra métrer et facturer le bois prélevé. Une bonne façon d'obtenir son bois de chauffe à petit prix (2 € pour les bois de diamètre inférieur à 10 cm et 4 € pour les autres).

Attention toutefois, la forêt peut être dangereuse. Pensez toujours sécurité lors de l'exploitation de votre bois de chauffage.

LA FORÊT

Sécheresses successives, épisodes venteux, pluies diluviennes et attaques de scolytes ou autres parasites, les forêts Vosgiennes tentent de survivre. Parfois, la meilleure des solutions, bien que violente, est encore l'abattage des bois concernés. Vous avez certainement constaté que des pans entiers de forêts au préalable décimés par les scolytes sont en voie de coupe. Si bien que le paysage change.

Pire, ce qui était prévu hier, n'est plus d'actualité aujourd'hui.



Coupe de bois scolytés route des Rosiers



Bois scolytés route du Brabant

L'ONF, notre partenaire pour la gestion des bois de la commune nous informe en temps réel des modifications à venir. Ainsi, le conseil municipal d'avril 2021 a dû prendre la décision de modifier le calendrier des coupes.

Certaines parcelles trop atteintes seront alors coupées afin de stopper l'invasion du parasite aux parcelles voisines. A l'inverse, d'autres seront programmées pour une autre année. De même, le prix du bois ayant chuté puisque de moindre qualité, des travaux de maintenance non urgents seront reportés.

En revanche, il est temps de songer à l'avenir. L'avenir en matière de forêt se définit dans les 70 à 100 prochaines années. Ce que nous allons planter aujourd'hui n'arrivera à maturité au mieux qu'en 2080.

Les erreurs d'hier doivent être corrigées. Partant du principe que la plantation d'une seule et même espèce, certes à croissance rapide, favorise aussi la prolifération rapide en cas d'attaque de parasites, la commune doit désormais miser sur une diversification des essences. Ce qui signifie que nos forêts d'épicéas d'après-guerre seront à terme composées de cèdres, de chênes, de pins, de robiniers ou encore de douglas.

Ces imprévus, malheureusement, ont un coût bien difficile à supporter pour une commune de la taille de Cornimont. Heureusement, des plans de relance voient le jour. Ainsi, la commune pourra bénéficier de subventions qui seront bienvenues. Avec ça, nos forêts devraient retrouver leur fière allure.

Quelques chiffres :

- 150 millions d'Euros d'aides prévu par l'Etat pour le plan de relance national
- 45 000 hectares à reboiser
- 50 millions d'arbres à replanter
- Pour Cornimont, c'est déjà 31 hectares de bois coupés dont 4,5 hectares qui peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % par ce plan de relance.
- 1 million d'arbres à replanter

"La terre est un gâteau plein de douceur."
Charles BAUDELAIRE

Aurore CALVI

ESPACES VERTS : UNE IDÉE QUI POURRAIT GERMER

Nous constatons que plusieurs habitants possèdent des petits animaux, ce qui parfois nécessite de consommer du foin en guise de litière par exemple.

Alors, si vous recherchez du foin en petite quantité, nous avons peut-être une solution !

Les services techniques proposent de faucher l'herbe sur certaines parcelles communales et de laisser le foin à disposition des habitants.

Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître courant mai ou juin en Mairie ; sinon l'herbe sera coupée comme d'habitude à l'aide des tondeuses et elle sera compostée.

Marie-Jo CLÉMENT



Promeneurs, Randonneurs



Tout au long de vos promenades, vous pouvez rencontrer des

chiens de protection

Ce sont de gros chiens blancs qui montent la garde dans les troupeaux de moutons. D'origine Pyrénéenne où ils sont appelés "pastous" (du vieux français "pastre", berger), ils ont longtemps aidé les bergers à protéger leurs troupeaux. Ils font partie intégrante du **patrimoine pastoral français**.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

LE DÉPARTEMENT
DES HAUTES-PYRÉNÉES

Parc naturel régional
des Pyrénées

Document réalisé en mai 2002 dans le cadre du programme LIFE avec la participation du Parc naturel régional du Queyras

SURVEILLEZ VOTRE COMPORTEMENT

L'irruption de tout élément étranger au troupeau (animal sauvage, chien non tenu en laisse, promeneur, VTT...) peut troubler la quiétude du troupeau, perturber sa bonne marche et le travail du berger : elle met donc le chien de protection en alerte. A votre approche, le pastou vient alors vous flairer pour vous identifier. Après quoi, il regagne son troupeau. Parfois il peut aussi tenter de vous intimider. Pour les éviter, à l'approche d'un troupeau de moutons :

← GARDEZ VOS DISTANCES →

- si vous croisez un troupeau, **contournez largement l'aire de pâturage ou de repos des brebis** : vous respectez ainsi le travail des bergers sans perturber les animaux ;

- **attention aux comportements qui vous semblent anodins** (tenter de nourrir, caresser, prendre en photo un pastou, un mouton, un agneau...) : **les chiens de protection peuvent les interpréter comme une agression !**

- face à un chien de protection, **adoptez un comportement calme et passif** pour le rassurer. Si vous êtes impressionné, faites lentement demi-tour ;

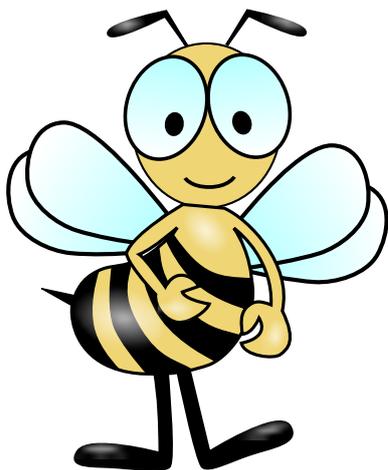
- si la présence de **votre chien de compagnie est autorisée** sur l'espace que vous fréquentez, **tenez-le en laisse** : vous éviterez qu'il ne déclenche, à l'approche d'un troupeau, une **intervention dissuasive** des pastous ;

- **si vous êtes à vélo, il est préférable d'en descendre** avant d'être à proximité d'un troupeau ;

- de grands panneaux vous informent de la présence de ces chiens : **pensez à les repérer.**



IMPLANTATION DES RUCHERS



L'implantation de ruches est soumise à des dispositions réglementaires.

Vous pouvez prendre connaissance de l'arrêté préfectoral fixant les conditions d'implantation des ruchers sur le site de la commune de Cornimont : www.cornimont.fr puis onglet la ville/arrêtés préfectoraux/arrêté implantation rucher.

Pour rappel, chaque apiculteur, qu'il soit propriétaire ou détenteur de ruches, est tenu de déclarer les colonies d'abeilles entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre en précisant leur nombre et leur emplacement.

Cette déclaration doit se faire prioritairement en ligne via le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr dans la rubrique particulier puis catégorie déclarer des ruches ou par le cerfa papier 13995*04.



L'ÉQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNÉGÉTIQUE À L'ÉTUDE DANS LE MASSIF

Suivre l'état d'équilibre entre des ongulés sauvages (cerfs, chevreuils, chamois, sangliers), leur milieu de vie et les activités humaines, notamment agricoles et forestières, est un des enjeux les plus importants pour maintenir, voire restaurer la biodiversité des Hautes-Vosges.

Des effectifs trop importants de grand gibier peuvent en effet conduire à d'importants dégâts dans les forêts et les prairies vosgiennes, en plus de représenter une menace pour la biodiversité locale et de constituer un danger pour les populations humaines (risque de collisions routières, transmission de maladies, etc.).

Ce suivi s'inscrit dans la démarche de mise en œuvre des **Indices de Changement Écologique (ICE)**, pilotée par l'Office National des Forêts (ONF) à l'échelle des Hautes-Vosges. Les ICE sont des indices biologiques encadrés par un protocole validé scientifiquement, et utilisés en complément du suivi des prélèvements liés à la chasse déjà en place. Ces outils d'aide à la décision permettent de suivre sur plusieurs années trois paramètres distincts de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique :

- l'abondance des populations de cerfs et de chamois (comptages nocturnes),
- la performance physique des cerfs tirés par les chasseurs (avec la masse corporelle des faons),
- la pression exercée par les animaux sur la



Formation logiciel Qfield prise relevés indices consommation abrouissement végétation (avec l'indice de consommation et l'indice d'abrouissement).

Le déploiement de ces indicateurs sur le site du massif du Grand-Ventron est réalisé avec l'aide d'un stagiaire, Antoine WAGNER, élève ingénieur en dernière année d'études, en associant les agents du Parc, de l'ONF et les chasseurs, afin de réaliser un suivi et une analyse partagés.

Durant son stage, Antoine aura pour missions de :
- **réaliser des relevés en forêt** sur une série de placettes pour évaluer la pression exercée par les ongulés sauvages sur la végétation des bois,

- **structurer un observatoire** de l'équilibre entre la faune et la flore au sein de ce même massif, afin de permettre un suivi pérenne des populations de grand gibier et de leurs impacts sur la végétation dans son ensemble, en impliquant l'intégralité des acteurs concernés (forestiers, chasseurs, administration, etc.).

Les données collectées au cours de ce stage seront ensuite analysées, afin de rechercher les principaux facteurs influant sur les dégâts de gibier en forêt.

Contact :
l.demaret@parc-ballons-vosges.fr
ou 03.89.82.22.10

ENTRETIEN SON ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Entretien du SDANC peut vous aider !

Pour bien fonctionner, les dispositifs d'ANC nécessitent d'être bien entretenus. Pour cela, le Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif peut vous aider !

Le SDANC dispose en effet d'un service « entretien » pouvant vous permettre de bénéficier de tarifs avantageux pour réaliser la vidange et/ou la maintenance de votre dispositif.

Des prestations adaptées à vos besoins

- **Vidange** : pour les fosses septiques, fosses toutes eaux, bacs dégraisseurs, microstations, filtres compact...
- **Contrats de maintenance** : spécifiques aux microstations et filtres compacts.



POUR EN SAVOIR PLUS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

Syndicat Départemental
d'Assainissement Non Collectif
9 avenue Pierre Blanck
88000 EPINAL

Service Entretien
03.29.35.79.27
entretien@sdanc88.com
www.sdanc88.com



Petit rappel

Il est bon de rappeler que les lingettes et les masques jetables ne doivent pas terminer leur vie dans les toilettes. Les canalisations sont obstruées ce qui engendre des problèmes de débordements en pleine rue et complique le travail du service d'assainissement.

Il faut impérativement jeter masques et lingettes dans les poubelles ménagères.

ANTENNE DE RÉSEAUX DE TÉLÉPHONIE MOBILE 3G/4G

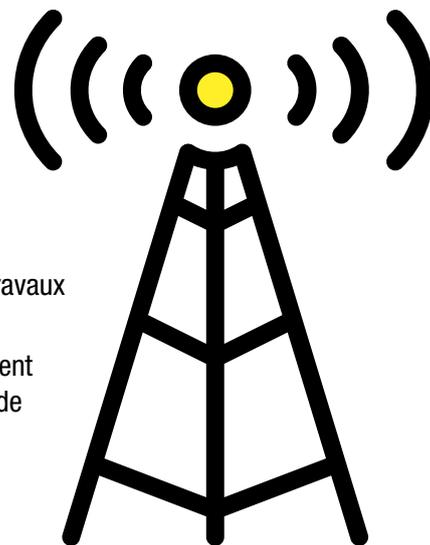
En 2018, un accord a été conclu entre le gouvernement et les opérateurs de téléphonie mobile pour assurer une couverture ciblée et ainsi supprimer toute zone blanche sur le territoire français.

Pour chaque région, un opérateur leader a été retenu par l'agence du numérique. Cet opérateur a l'obligation de réaliser ces installations sur les sites déterminés dans les 24 mois suivant l'arrêté préfectoral.

Pour notre commune, l'opérateur FREE est chargé de procéder aux travaux d'installation d'une antenne sur le secteur du Brabant.

Les communications téléphoniques, une fois cette antenne installée, devraient être possibles sur un large secteur qui aujourd'hui connaît des problèmes de connexion et de débit.

Marie-Jo CLÉMENT



Les opérations de déneigement

Dès l'entrée de l'hiver, en général la troisième semaine de décembre, ou dès les premières chutes de neige, **Arnaud**, responsable des services techniques, met en place le service des guetteurs. Dès 3 heures du matin, un des deux guetteurs, **Christophe** et/ou **Xavier** se rendent aux points les plus sensibles de **Cornimont** afin de se rendre compte de la situation et de déclencher soit les opérations de salage, soit les opérations de déneigement.

Deux équipes de sept agents communaux attendent les consignes. Malgré les difficultés qu'ils peuvent rencontrer au vu des conditions hivernales, ils sont disponibles pour ouvrir les routes et les chemins de notre commune. Ainsi, ce sont **80 km** d'accès qui sont déneigés à l'aide des gros engins (trois camions, un tractopelle et un tracteur agricole).

Nicolas H, Anthony, Jean-Luc P, Yves, Christophe et Samuel avec les gros véhicules. **Mickaël et Jean-Luc M** avec le tractopelle. **Nicolas L et Xavier** avec le tracteur agricole.

N'oublions pas les trottoirs, les accès aux bâtiments communaux, aux écoles avec l'aide du micro tracteur conduit par **Sylvie et Jean-Claude**. Et au déneigement manuel, **Yannick et Éric**.



Quelques chiffres :

- **80 km** de routes à traiter
- **550 tonnes** de sel pour un montant de **23 000 €**.
- **150 €** de carburant par jour, par gros véhicules.
- **2 300 heures** avec les heures d'observation des guetteurs.
- Altitude de déneigement : **920 m** pour la Roche des Chats, **878 m** au Brabant).



Adaptation de la turbine

À savoir :

Des économies non négligeables à souligner.

Le sel de déneigement vient de Varangéville (distance de transport maîtrisée) ; son coût à la tonne est **70 € HT** soit **84 € TTC**.

Grâce au réglage très pointus des saleuses effectués par les conducteurs, **Cornimont** est passé d'une consommation de sel de **800 Tonnes** à seulement **550 Tonnes par an**, soit une économie de **25 000 €**.



Turbine à neige



Adaptation de la turbine à neige :

Arnaud et Xavier ont décidé de remettre en état une turbine, qui était jusqu'alors remisee, pour permettre l'élargissement des routes lors des épisodes de fortes chutes de neige. Grâce au talent de mécanicien et de soudeur des agents, le coût de l'opération n'a été que de **700 €**.

LE FLEURISSEMENT :

Du changement pour le parvis de l'église

C'est un projet pensé par les employés aux espaces verts qui voit le jour. Il apportera un magnifique coup d'œil au pied de Notre Dame des Gouttes.

Cette composition sera à la fois très facile d'entretien et autonome dans son arrosage puisqu'elle utilisera l'eau de pluie récupérée du toit de l'église. L'arrosage sera réalisé de manière automatique grâce à un système de goutte à goutte. Cette réalisation n'engendrera pratiquement plus aucun coût de fleurissement sur le parvis puisque les variétés choisies se perpétuent d'elles-mêmes au fil des années. De plus, ces espèces étant mellifères, cela permettra aux abeilles de trouver du pollen surtout en période de plein été.

Christian FAUNY



Préparation du fleurissement du parvis



Parvis de l'église



Récupération des branchages pour le paillage des massifs



Sylvie et Samuel préparent le nouveau fleurissement. Sylvie confie qu'elle travaille au rythme des quatre saisons

L'A.L.S.H. – LE CENTRE DE LOISIRS

Depuis le début de l'année 2021, les mercredis et pendant les vacances de février, les jeunes enfants ne se sont pas ennuyés.

Grâce à l'implication de la responsable du service périscolaire et de toutes les animatrices, les idées d'activités se sont multipliées.

Les mercredis, travail avec les enfants sur nos cinq sens, l'odorat, l'ouïe, le goût, la vue et le toucher au travers de

différentes activités telles que : raconte tapis « roule galette », la confection de bougies parfumées, la cuisine et ses goûts, la confection d'instruments de musique.

Les enfants ont également participé au concours photos en confectionnant des masques de carnaval et des costumes.

Cet hiver, la neige est tombée abondamment. Ils ont pu faire de la luge et de belles glissades. Des parties mémorables de boules de neige ont eu lieu et des châteaux de neige ont été réalisés. Ils sont également allés à la patinoire de la Bresse.



Sortie à la patinoire de La Bresse



Les enfants fabriquent un château de neige



Carnaval

Pendant les vacances de février, l'ALSH a également proposé des activités en partenariat avec la CAF et l'ECSP.

Le thème proposé « L'hiver en orange » faisait référence à l'action menée avec l'ESCP pour la vente des agrumes. Les activités ont été les suivantes : ateliers culinaires, activités autour de l'hiver et des agrumes, sorties à la cascade du Saut du Bouchot et aux gorges du Croseroy, grands jeux, chasse au trésor, etc.

Au mois de mars, avec l'arrivée des beaux jours, le thème abordé a été « En avant le printemps ».

Les bambins ont effectué une chasse aux œufs, après avoir confectionné des paniers de Pâques et des poissons pour le 1^{er} avril. Des hôtels à insectes et des nichoirs pour les oiseaux ont également été fabriqués.

Grâce à l'A.L.S.H., les enfants apprennent à construire, à confectionner des choses simples de la vie et découvrent des activités de plein air, proches de la nature, tout en étant sensibilisés à l'environnement.

Le 31 mars dernier et pour quatre semaines, avec le nouveau confinement, ces animations ont dû être interrompues. Mais l'ALSH ne s'est pas arrêté, car il a ouvert ses portes aux enfants des personnels prioritaires.

Marie-Josée FRANÇOIS
Isabelle MOUGIN



DES NOUVELLES DU CONSEIL DES JEUNES

Encore une année compliquée avec ces restrictions, à cause du coronavirus qui touche la planète ! Il est donc difficile d'organiser des rencontres avec le conseil des jeunes.

Les jeunes conseillers ont pu terminer des actions comme les pancartes qui seront installées à la carrière des Petites Alpes. Elles sont au nombre de quatre et apporteront des informations sur la présence des mares, sur les raisons de les préserver, et sur la végétation et les animaux qu'on peut y trouver.

D'autres projets ont dû être reportés à cause des nouvelles obligations liées au confinement et à la distanciation sociale. C'est le cas de la cueillette de plantes sauvages. Leur utilisation dans des repas et la confection d'un film retraçant la journée se terminera par une projection en présence des parents. Cette opération doit être réalisée en partenariat avec l'association « Simples et Cimes », Mme Catherine LESTEVEN et la Chèvrerie de Baudimont, en réponse à un appel à projet du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Nous espérons que cette journée pourra être organisée. Ce serait une de leurs dernières actions, le conseil des jeunes devant être renouvelé en fin d'année.

J'en profite pour les féliciter et les remercier de leur implication dans la vie de la commune.

Jimmy SCHMITTER

Trame verte et bleue (TVB)

L'idée : Mettre en place un moyen de sauvegarde de la faune et de la flore contre les dégradations de l'environnement résultant de l'artificialisation et de la fragmentation des espaces. La TVB représente les espaces de circulation naturels qui permettent le déplacement et le développement de la biodiversité et, ainsi, sa pérennisation.

- Composante verte = milieux naturels et semi-naturels, terres agricoles.
- Composante bleue = réseaux aquatiques et humides.

Sans plantes, aucune vie animale n'est possible.

Objectifs principaux :

Favoriser la perte de biodiversité en participant à la préservation dans un contexte de changement climatique (article 471-1 du Code de l'Environnement) :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte de changement climatique.
- Identifier, préserver et réhabiliter les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques.
- Préserver les zones sèches et contribuer au bon état écologique des masses d'eau douce.
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages (faune et flore).
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.
- Contribuer à l'état de conservation favorable de habitats naturels et d'espèces.

Digitale à grandes fleurs
(Digitale grandiflora)

(Aglais io)

Hêtre commun
(Fagus sylvatica)

Grenouille rousse
(Sana temporaria)

Ce réseau est formé de **continuités écologiques terrestres et aquatiques** : ensemble des zones vitales et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales.

- **Réseaux de biodiversité** : espaces naturels de grandes dimensions, riches en biodiversité, où les espèces peuvent accomplir leur cycle de vie (aires de nourrissage, de reproduction, etc.) et où les habitats naturels peuvent assurer leur bon fonctionnement.
- **Corridors écologiques** : espaces naturels ou semi-naturels, représentant de véritables passerelles qui assurent des connexions entre les différents réseaux. Ces voies de déplacement assurent la circulation de la faune et la flore.

Même si la TVB vise principalement des **objectifs écologiques**, elle permet également d'atteindre des **objectifs sociaux et économiques**, par le maintien de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, pollinisation, bénéfice pour l'agriculture, amélioration de la qualité des eaux, etc.), par la mise en valeur paysagère et culturelle des espaces (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs, etc.), mais aussi par les interactions humaines qu'elle implique sur le territoire (intégration territoriale, gestion et entretien des espaces naturels, etc.).

Un des quatre panneaux explicatifs

L'Espace Culturel et Social

de la Pranzière

ENFANCE, JEUNESSE...

En dépit du contexte sanitaire incertain, l'ECSP a pu organiser une semaine d'activité dans le cadre de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) du 22 au 26 février 2021. Cet accueil de loisirs entrainé dans le cadre d'un stage effectué à l'ECSP par Pauline DRUAUX, étudiante en 2^{ème} année de BTS « Développement – Animation des territoires ruraux ». Son projet consistait en la mise en place d'un séjour « ski ados » en Franche Comté où les participants seraient pleinement acteurs de leur séjour. Le projet initial a connu quelques « réadaptations » en raison de la situation sanitaire (séjour avec hébergement non autorisé par Jeunesse et Sport).



Atelier scrap réalisation d'un attrape rêves



Atelier poterie du 10.03.2021

Intitulé 100% Neige, cet accueil sans hébergement a permis à sept adolescents (six filles et un garçon) de participer à des activités de plein air aux alentours de Cornimont et de découvrir des activités nouvelles et/ou insolites : Cani-rando (balade sportive avec des chiens de traîneaux), descente des pistes en bouée pneumatique, Schlitte Mountain, géocaching au Brabant, course d'orientation du côté de Ventron, stage de survie, etc. Cohésion de groupe et bonne humeur étaient au rendez-vous !

Pour aider au financement de ce beau projet participatif,

deux opérations de co-financement ont été organisées : une vente de tickets de tombola ainsi que l'organisation d'une vente d'agrumes. Succès pour ces deux actions qui contribue à cette réussite collective.

Toujours concernant les jeunes, certaines activités régulières (poterie, guitare et scrapbooking) ont pu reprendre en présentiel à l'ECSP durant le mois de mars ... pour le plus grand plaisir des jeunes et des intervenant(e)s ! Cependant, ce fut une reprise de courte durée puisque ces activités sont de nouveau à l'arrêt depuis début avril. Nous espérons vivement retrouver nos petits et grands adhérents très prochainement ...



Canicross ALSH 100 % neige

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES ADULTES

En raison des mesures gouvernementales, nos activités régulières pour les adultes étaient toutes à l'arrêt depuis le début du confinement de novembre, tout du moins en présentiel car quelques activités ont pu continuer en distanciel.

C'est le cas pour le « Pilates », avec Agnès BARRANGER ainsi que la gym préventive et le Qi Gong avec Eric

GEHIN, le yoga avec Elodie DIAZ et Lionel JEANNIN et la guitare avec Sébastien FORMET.

Merci à eux d'avoir pris le temps pour garder le lien avec nos adhérent(e)s en ces temps compliqués, en innovant avec des cours diffusés en « visio ».

Du côté des activités créatives et manuelles, à noter que même si l'atelier « COUSETTE » est à l'arrêt dans nos

locaux, les machines à coudre sont actives à la maison. Merci aux participant(e)s de nous faire partager régulièrement leurs créations, en nous envoyant des photos que nous partageons avec plaisir sur notre page Facebook.

Mais la situation étant en constante évolution, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les activités sportives viennent de redémarrer en plein air. Même si les conditions météorologiques de cette fin d'avril ne sont pas optimales, nombre de personnes ont bravé le froid afin de reprendre les séances pour lesquelles elles étaient inscrites. Croisons les doigts pour que cela puisse perdurer et pour que nous puissions remettre en place les activités qui sont encore en sommeil par la force des choses.



Reprise pilates

AGRÉMENT CENTRE SOCIAL

Notre travail sur le projet « centre social » continue mais nous pouvons affirmer qu'il a bien avancé ces derniers mois.

Le projet social (un document d'une soixantaine de pages) a été déposé en avril à la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges ainsi que l'argumentaire qui l'accompagne, afin que celle-ci statue sur notre dossier. C'est un travail conséquent qui a été mené, avec le soutien très appréciable de l'équipe de la CAF que nous remercions chaleureusement.

L'étude de notre dossier devrait avoir lieu à la mi-mai, avant une validation (nous l'espérons) en juin par le conseil d'administration de la CAF. L'agrément, s'il nous est accordé, sera valable du 01/09/21 au 31/12/22 dans le cadre d'une préfiguration. Il devra faire l'objet d'une évaluation dans l'optique d'être reconduit ensuite pour quatre ans.

Ce projet (validé par notre conseil d'administration le 15 mars) est basé sur des orientations définies en quatre axes stratégiques, qui sont les suivants :

- Axe 1 :** favoriser la rencontre, l'échange, la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle
- Axe 2 :** développer les actions en direction des familles et en termes de parentalité
- Axe 3 :** poursuivre une politique globale et transversale en direction de l'enfance et la jeunesse
- Axe 4 :** promouvoir l'art et la culture et faciliter l'accès aux activités culturelles / contribuer au bien-être de chacun par des activités physiques, sportives ou ludiques

En parallèle, il faut noter que la commission « Un projet pour et avec les familles » s'est réunie sept fois depuis novembre. Elle a travaillé sur les fiches de poste, notamment celle **du (de la) Référent(e) Familles** et en a rédigé le « processus recrutement », en a finalisé l'offre d'emploi ainsi que son plan de diffusion.

Le recrutement devrait arriver à son terme mi-juin (20 candidatures nous sont parvenues), **avec**

une embauche au 01/09/21. La personne aura pour mission principale la mise en œuvre et le développement de l'axe 2.

Par ailleurs, une commission « mobilité » s'est remise au travail en ce début d'année. Face à cette problématique, de nombreuses idées ont été émises. Il nous faut encore étudier leur faisabilité, peaufiner le diagnostic, mais cela va dans le bon sens.

Il va sans dire que l'ECSP est à l'aube d'une réelle évolution. Ce projet de développement est aujourd'hui concrétisé sur le papier, mais nul doute que nous parviendrons à le rendre effectif dans les faits avec l'engagement et la volonté de chacun.

Et si ce projet vous « interpelle », n'hésitez pas à venir en discuter avec nous.

A VENIR

Nous travaillons, même si nous manquons de visibilité, sur le futur programme de l'été pour notre « Accueil de Loisirs » de Xoulces et des projets pour les ados (le Chantier Jeunes est en réflexion entre les différents partenaires). De plus amples informations seront données ultérieurement.

POUR NOUS SUIVRE

L'actualité de l'ECSP continue sur notre page Facebook !

Merci de nous suivre (et de vous abonner).

 ECSPCornimont88

De même, nous vous invitons à consulter le site internet de l'ECSP à cette adresse :

<http://ecsp-cornimont.org/>



Carnaval 2021



L'ALSH a remporté un jeu de société

CONCOURS PHOTOS

Le traditionnel défilé de Carnaval n'a pas pu avoir lieu ce printemps en raison de la situation sanitaire.

La municipalité et la commission animation ont donc organisé un concours photos dont le thème était "Le plus beau déguisement" ; il s'est déroulé du 19 février au 3 mars 2021.

Nous tenons à remercier le centre de loisirs (L'ALSH), l'école maternelle « 1-2-3 Soleil » et l'ensemble des parents qui ont permis à leurs enfants de participer à ce concours.

Grâce à la générosité des commerçants de notre commune, tous les enfants qui ont participé ont pu être récompensés.

Nous donnons rendez-vous à l'ensemble de la population pour les festivités et le défilé carnavalesque de l'année 2022.

Marie-Josée FRANÇOIS

ANIMATIONS 2020 – 2021

L'année 2020 s'est terminée avec l'installation de nouvelles illuminations de Noël à divers endroits de notre commune. Cet instant était d'autant plus magique et féérique que la neige était tombée au début du mois de décembre.

Le 16 décembre, les enfants de l'ALSH (centre de loisirs) ont apporté leur contribution aux illuminations en décorant les sapins situés place de la Pranzière. Les sujets en bois confectionnés par les services techniques ont été peints « par les petites mains des enfants » avec l'aide des animatrices.

Pour l'été 2021, nous souhaitons pouvoir organiser nos animations et vous accueillir à l'amphithéâtre de verdure situé rue du Daval.

Bien entendu, suivant l'évolution de la crise sanitaire, nous informerons, au fur et à mesure, les habitants de la Commune et des alentours des différentes manifestations. L'information sera faite par voie de presse, par affichage, par les radios locales, et par la lettre « Cornimont Actu ».

Nous souhaitons pouvoir vous saluer nombreux lors de ces différents événements qui espérons vont pouvoir se dérouler et apporter un peu de vie sociale et de convivialité.

Marie-Josée FRANÇOIS



Animation autour du sapin de Noël avec l'ALSH



VOICI LE PROGRAMME CONCOCTÉ PAR LA COMMISSION ANIMATION :

- **Samedi 03 juillet** : Jeux et balade ludique avec le Groupe Interventions Ludiques
- **Vendredi 09 juillet** : DUO INFLUENCES
- **Mardi 13 juillet** : Fête Nationale avec feu d'artifice et le groupe « NEVER MIND » au terrain de BMX
- **Vendredi 16 juillet** : Visite guidée et déambulation dans Cornimont avec Romain DIEUDONNÉ
- **Vendredi 23 juillet** : Animation musicale par Elise WACHBAR
- **Vendredi 30 juillet** : Théâtre EUTRAPELIA « Fabliau vous conterai ... »
- **Vendredi 06 août** : « Le Ventre de l'Arbre » par les Artistes 'Ô' Chap (Conte circo-burlesque)
- **Vendredi 13 août** : Les "MÉNESTRELLES" - Christelle HARAU (accordéon, ukulele, chant) et Mathilde MICLO (violon et chant)
- **Du 20 au 23 août** : Fête foraine sur la place de la Pranzière

Une nouvelle vie pour notre

policier municipal !

Patrick AMIOT est entré dans les services de la gendarmerie nationale en 1979 où il a évolué au sein de plusieurs brigades dont celle de Fraize avant de rejoindre le peloton de montagne à Travexin. En 1996, un tournant s'opère dans sa vie professionnelle puisqu'il s'engage dans la police municipale de la commune de Xonrupt-Longemer et termine sa carrière professionnelle à Cornimont en qualité de brigadier-chef.

Sportif de nature, Patrick peut profiter de ses journées pour s'adonner à ses passions mais surtout pour rendre service à son entourage. Il n'est pas rare de le voir bricoler chez ses deux enfants ou s'occuper de ses trois petits-enfants.

Bonne retraite Patrick auprès de ton épouse Sabine.



AMIOT Patrick



SONTOT Valérie

BIENVENUE À VALÉRIE SONTOT

En septembre dernier, Valérie a fait son entrée dans les services de la mairie. Vous pouvez la rencontrer au 2^{ème} étage où elle occupe un poste d'agent administratif ; elle est en charge des dossiers liés aux services techniques et à l'urbanisme.

Rappel des horaires des travaux bruyants de bricolage extérieur



Afin de respecter la quiétude de votre voisinage, voici un rappel sur les horaires à respecter pour vous adonner à vos travaux bruyants de bricolage extérieur :

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Dimanche : 10h00 à 12h00



DIVAGATION D'ANIMAUX, ACTION ET RÉPRESSION !

En vertu des articles L.211-23 du code rural et de la pêche maritime et L.2212-2-7 du code général des collectivités territoriales, les propriétaires d'animaux sont priés de ne pas les laisser divaguer. Les animaux errants seront capturés, conduits à la fourrière communale et les frais facturés aux propriétaires.

Il est également rappelé, que les animaux doivent être tenus en laisse lors des promenades. Les chiens classés dans les catégories « chiens dangereux » doivent quant à eux porter une muselière.



Personnel communal



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE

JE VIENS D'AVOIR 16 ANS, JE N'OUBLIE PAS MON RECENSEMENT !!!!

Si vous êtes de nationalité française, vous devez effectuer votre recensement militaire à compter de votre 16ème anniversaire et jusqu'à la fin du 3ème mois qui suit. Il est obligatoire de faire le recensement militaire. Cela vous permet :

- d'obtenir votre attestation de recensement. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.
- d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...),

à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.

- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Vous pourrez voter dès l'âge de 18 ans, sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile. Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES :



Afin de compléter l'action de la gendarmerie, la police municipale de Cornimont vous propose également de surveiller votre domicile en cas d'absence prolongée. Une attention particulière sera portée à votre habitation lors des patrouilles. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages) et des mesures conservatoires seront prises pour préserver les traces et indices avant l'intervention de la gendarmerie.

Pour bénéficier de ce service, merci de remplir le formulaire disponible sur le site de la commune de Cornimont ou venez directement chercher un exemplaire en mairie. Une fois renseigné, il sera également transmis à la gendarmerie.

CAMPAGNE PRÉVENTIVE DES ÉPAVES DE VÉHICULE : « POLLUTION DES SOLS ET NUISANCE VISUELLE »



L'abandon d'un véhicule peut coûter jusqu'à 50 € par jour

En application de la loi du 27 décembre 2019 pour l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, le maire peut mettre en demeure le propriétaire d'un véhicule abandonné de le faire enlever, avec une astreinte allant jusqu'à 50 € par jour, s'il représente un risque pour la sécurité des personnes ou constitue une atteinte grave à l'environnement.

Les jours de retard sont décomptés à partir de la date de notification de la décision et jusqu'à l'enlèvement effectif par le propriétaire. Le total des sommes

demandées ne peut être supérieur à 1 500 €, montant de l'amende en cas d'abandon d'une épave dans un lieu public ou privé. L'application de l'astreinte et son paiement n'empêchent pas la mise en fourrière ou l'évacuation d'office du véhicule par les autorités.

Que l'épave soit sur la voie publique ou bien sur une propriété privée, le maire peut exiger, par une mise en demeure, la remise en état de circuler ou bien le transfert dans un centre de véhicules hors d'usage agréé (VHU = casse).

Il ne faut pas confondre « épaves » et « voitures ventouses » stationnées plus de 7 jours sur une même place publique ou privée, que le maire peut faire enlever (R325-47 du code de la route).

Nous invitons les personnes propriétaires ou détentrices de ce type de véhicule à faire le nécessaire avant la fin du mois de juin 2021, auquel cas les mesures présentées ci-dessus seront prises.

Pour vos démarches **d'enlèvement gratuit**, vous pouvez prendre attache avec la SARL PERRIN FER et MÉTAUX sise 17 route de Morbieux, ZA de la Gare à SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE (03.29.24.63.96).

La police municipale



HORAIRES DE LA MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE LA BRESSE ET SAULXURES SUR MOSELLOTTE



7a rue de la Clairie - 88250 La Bresse
Tél.: 03 72 58 00 09

Horaires d'ouverture :

Uniquement sur rendez vous

- Le mardi : de 13h00 à 16h30
- Le vendredi : de 09h00 à 12h30

87 rue du Collège - 88290 Saulxures-sur-Moselotte
Tél.: 03 29 24 96 46

Horaires d'ouverture :

- Le mardi : de 09h00 à 12h30
- Du mercredi au jeudi : de 09h00 à 12h30 et de 13h00 à 16h30
- Le vendredi : de 13h00 à 16h30

L'heure de la retraite a sonné pour Corinne et Jean-Noël ALBERT

C'est en petit comité en raison de la crise sanitaire, que nous avons rencontré en janvier dernier Corinne et Jean-Noël.

Le garage ALBERT, c'est avant tout une belle histoire de famille. Créé en 1919, le garage n'a cessé d'évoluer au fil des années en s'adaptant aux nouvelles technologies.

Aujourd'hui, Corinne et Jean-Noël peuvent être fiers de leur entreprise dont ils viennent de confier les rênes à la famille MANGEL.

Pour ce couple souriant, fini les dépannages à toute heure du jour et de la nuit, les réparations inopinées, les jours de folie dès l'arrivée des premières neiges ! Au programme désormais du temps libre pour des balades en forêt, des journées à voyager et bien d'autres occupations aux côtés de leur famille.

C'est avec quelques présents que nous les avons félicités pour cette belle réussite et remerciés pour leur implication dans la vie économique, communale et associative.

Qu'ils profitent pleinement de leur retraite !

Marie-Jo CLÉMENT



La retraite pour Corinne et Jean-Noël



Garage ALBERT

1919 - 2020

Des nouveaux propriétaires :

A l'âge de 16 ans, Jeanik MANGEL, originaire de Cornimont, a intégré le garage en tant qu'apprenti pour apprendre le métier de mécanicien auto auprès de Jean-Noël. Gage de fidélité, il n'a jamais quitté ce garage et cet emploi.

Depuis début janvier, Jeanik et son épouse Maryline, vous accueillent dans ces mêmes locaux.

La municipalité les félicite et les remercie pour leur engagement auprès des counehets et des communes avoisinantes.

PETT MOT DE CORINNE ET JEAN-NOËL :

La saga ALBERT a pris fin en ce début 2021 pour laisser la place aux repreneurs. Une histoire qui a débuté en 1919 avec Georges, ensuite Bernard, puis depuis 35 ans Jean-Noël qui a fait évoluer cette entreprise pendant toute cette carrière, permettant d'emmener l'histoire à fêter ces 100 ans l'année dernière.

Un GRAND MERCI à nos clients, aux fidèles, à tous ceux qui ont croisé notre route.



Nouveaux propriétaires Garage CITROËN

Nouveaux Commerces

CHRIS SERVICES 88

Tous travaux intérieurs et extérieurs.
Débarras cave, grenier.

CAPELLE Christophe

26 route de Xoulces - CORNIMONT

	CHRIS SERVICES 88		Particuliers Et Professionnels
	INTERIEUR		
DEVIS GRATUIT	- Aménagement Intérieur	- Montage de meuble	<hr/>
	- Peinture	- Isolation	
	- Petite électricité	- Petite plomberie	
EXTERIEUR		- Etc	
- Entretien pelouse	- Débroussaillage		
- Entretien jardin	- Entretien des Pierres Tombales		
- Etc.....			
Débarras ,cave, grenier / Besoin d'une aide			
Tel : 06.02.51.20.63 Cornimont 88310 christophe88vosges@gmail.com			



TOTAL CUSTOM

Personnalisation pièces automobiles
intérieures et extérieures

REMY Vivien

10 route des Meix Freiteux - CORNIMONT
Tél : 06 17 95 67 85 - totalcustom@outlook.fr



NAISSANCES

- Le 23 décembre à REMIREMONT, est née **Mila** De Walid TRIKI et de Imen AZIZA
- Le 2 janvier 2021 à REMIREMONT, est née **Alice** De Thomas MENGIN et de Sophie TARDIEU
- Le 28 février 2021 à ÉPINAL, est né **Emile** De Guillaume DECHAMBENOIT et de Léopoldine FEBVAY

DÉCÈS

- Le 26 novembre à Remiremont **Madame Bernadette DROUARD née CHANDRU** 68 ans
- Le 1^{er} décembre à La Bresse **Madame Suzanne PELTIER née JACQUOT** 86 ans
- Le 6 décembre à Essey-lès-Nancy **Monsieur Claude BARRANGER** 73 ans
- Le 12 décembre à Épinal **Monsieur Maurice CLAUDEL** 82 ans
- Le 18 décembre à Richemont (Moselle) **Monsieur Sisto CUNEGO** 84 ans
- Le 21 décembre à Épinal **Monsieur Alexandre ROST** 34 ans
- Le 11 janvier à Cornimont **Monsieur François GRISVARD** 74 ans
- Le 21 janvier à Remiremont **Madame Suzanne OBERLÉ née COLLIN** 86 ans
- Le 22 janvier à Cornimont **Monsieur Hubert MAURICE** 88 ans
- Le 24 janvier à Cornimont **Madame Marie Thérèse CUNAT** 93 ans
- Le 16 février à Cornimont **Madame Lucie GÉHIN née HUOT** 91 ans
- Le 21 février à Remiremont **Madame Jacqueline MOLARD née MOUGEL** 81 ans
- Le 24 février à Saulxures-sur-Moselotte **Monsieur Serge NUSSBAUM** 70 ans
- Le 2 mars à Cornimont **Monsieur Etienne MOUGEL** 84 ans
- Le 9 mars à Cornimont **Madame Marie APTEL née DAVAL** 97 ans
- Le 10 mars à Cornimont **Monsieur Jean-Yves HUMBERTCLAUDE** 61 ans
- Le 11 mars à Remiremont **Madame Michèle KLOET née VANSON** 68 ans
- Le 18 mars à Remiremont **Monsieur Daniel MARCHAL** 58 ans
- Le 3 avril à Épinal **Madame Odile VAXELAIRE née CAUDRON** 61 ans
- Le 11 avril à Remiremont **Monsieur Gérard HANS** 84 ans
- Le 12 avril à Remiremont **Madame Jeannine HANS née PERRIN** 83 ans
- Le 16 avril à Cornimont **Madame Suzanne WIEDERKEHR** 97 ans

